

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° I-CF1042

présenté par

M. Bayou, Mme Sas, Mme Arrighi, M. Ben Cheikh, Mme Belluco, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Regol, M. Raux, Mme Rousseau, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 4 , insérer l'article suivant:**

I. – Le5° *bis* du I de l'article 35 du code général des impôts est complété par les mots : « à l'exclusion des meublés de tourisme au sens de l'article L. 324-1-1 du code du tourisme ».

II. – La perte de recettes pour l'État est compensée à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle à l'accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I^{er} du livre III du code des impositions sur les biens et services.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à réintégrer les revenus tirés des meublés de tourisme - offerts à la location à une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile et qui y effectue un séjour de courte durée - dans le droit commun de l'imposition des revenus fonciers. Dans le cadre actuel de l'imposition des bénéfices industriels et commerciaux, les propriétaires de ces locations bénéficient d'avantages fiscaux indus qui ne font qu'accroître la pression sur l'immobilier dans les zones tendues et en particulier dans les grandes villes.

L'amendement vise essentiellement les offres Airbnb qui sont en majorité des locations de logements meublés de courte durée. Airbnb a entraîné une pénurie de logements et une flambée des loyers dans de nombreuses grandes villes, en particulier à Paris. De très nombreux arrondissements se sont vidés de leurs habitant-es, entraînant la fermeture des commerces, des écoles et tout simplement la fin de la vie de quartier. Cet amendement vise ainsi à rééquilibrer le marché par une réforme de la fiscalité des locations de courte durée et vise également à engager un débat politique urgent sur la régulation de cette plateforme.

Le gage déposé est formel et le Groupe écologiste appelle le Gouvernement à lever ce gage. Ses membres rappellent qu'ils proposent de nombreuses mesures ambitieuses de financement de la sphère publique (ISF climatique, contribution exceptionnelle sur les superprofits notamment).